

COLLOQUE

Vendredi 16 mars 2007
9h00 - 18h00
Bruxelles

POLITIQUES DE
SÉCURITÉ:
PLUS D'ÉTAT PÉNAL,
MOINS D'ÉTAT SOCIAL ?

PROGRESS
LAWYERS NETWORK
WWW.PROGRESSLAW.NET

en collaboration avec asbl Dereac et AIJD
(Association Internationale des Juristes Démocrates)
avec le soutien des éditions EPO

Une demande de reconnaissance a été introduite auprès de l'Ordre des Barreaux Francophones et Germanophones pour six points de formation permanente.

Une demande de reconnaissance a été introduite pour les magistrats auprès du Service Public Fédéral Justice.

EN PRATIQUE

Frais de participation (comprenant sandwiches et café)

- Avocats et magistrats (dans le cadre de la formation permanente): € 130 (comprenant la farde de documentation)
- Avocats-stagiaires, autres: € 30
- Etudiants, chômeurs: € 10
- Farde de documentation disponible

Inscriptions avant le 8 mars 2007

- En remplissant le formulaire ci-contre et le renvoyant avant le 8 mars 2007 au secrétariat du colloque
- Votre inscription n'est définitive qu'après réception du paiement par versement sur le numéro de compte 630-0676690-77 de l'asbl Dereac avec mention de votre nom.
- L'annulation et le remboursement des frais de participation est possible à condition de prévenir trois jours avant le colloque.

Renseignements

PROGRESS Lawyers Network
Broederminstraat 38 à 2018 Anvers
Tel. 00 32 3 320 85 30 - Fax 00 32 3 366 10 75
antwerp@progresslaw.net



e.r. Ivo Flahet, Chaussée de Haecht 55, Bruxelles 1210

www.progresslaw.net

Inscriptions avant le 8 mars 2007

Merci de compléter le formulaire ci-dessous et de le renvoyer par courrier, faxer (00 32 3 366 10 75) ou envoyer un e-mail à antwerp@progresslaw.net

Nom: _____ Prénom: _____

Entreprise, organisation ou institution: _____

Fonction: _____

Rue + numéro: _____

Code postal: _____ Commune: _____

Téléphone: _____

Fax: _____

E-mail: _____

[Ces données seront reprises dans les fichiers administratifs de PROGRESS Lawyers Network, Broederminstraat 38, 2018 Anvers. Conformément à la loi du 8 décembre 1992 sur la protection de la vie privée, il est possible d'y avoir accès et de les corriger.]

La petite criminalité et les comportements asociaux compromettent le droit à vivre en sécurité. Les politiques de sécurité sont depuis des années un sujet brûlant. L'approche « dure » n'a pas fait diminuer les chiffres de la délinquance et n'aborde pas les causes sociales de la (petite) criminalité. Des criminologues estiment que certaines politiques de sécurité ont entraîné un accroissement des inégalités sociales.

Le colloque abordera ce débat sous deux angles concrets: la délinquance juvénile et les mesures administratives prises par les autorités. La criminalité de quartier est, dans de nombreux cas, le fait de jeunes. Protéger ou punir?

Cette question reste centrale en droit de la jeunesse. D'autre part, est-ce que le glissement du droit pénal vers le droit administratif dans la sanction de certains comportements fautifs constitue un pas en avant ou un pas en arrière?

Quelles formes alternatives de résolution des conflits peut-on envisager? Sont-elles essentiellement l'affirmation de l'autorité étatique ou la réparation de la rupture d'équilibre dans le milieu de vie de la victime et de l'auteur de l'infraction? Le colloque étudiera de manière critique ces autres modèles: médiation, conciliation, réparation et sanctions alternatives, en Belgique et à l'étranger. Comment impliquer les habitants du quartier dans un mode de résolution démocratique de ces problèmes?

Les intervenants sont professeurs, magistrats, avocats et experts de Belgique ou d'autres pays de l'Union européenne.

Nous aurons le plaisir d'accueillir notamment Loïc WACQUANT, professeur à l'Université de Berkeley, Californie et chercheur au Centre de sociologie européenne à Paris. Il est connu comme spécialiste et auteur d'ouvrages sur la marginalité urbaine et l'Etat pénal. Il a notamment publié « Punir les pauvres » sorti dans la Collection Contre-Feux (Agone) en septembre 2004 et publié en néerlandais aux éditions EPO en décembre 2006.

PROGRAMME

8h30 - 9h00 Accueil et inscription

9h00 - 9h40 Mot de bienvenue et introduction

- Enjeux du colloque
Joke CALLEWAERT, avocate à PLN Bruxelles
- Quand la politique de prévention du gouvernement produit des inégalités sociales.
Patrick HEBBERECHT, professeur à l'Université de Gand

9h40 - 10h50 SESSION 1

Jeunes et criminalité: punir ou protéger?

- Le nouveau droit de la jeunesse dans la pratique
Yvette PARIDAENS, juge de la jeunesse à Bruxelles
- Puniton, protection, dessaisissement
Jenneke CHRISTIAENS, professeur à l'Université de Gand
- La nouvelle loi « Sarkozy » en France
Evelyne SIRE-MARIN, magistrate, co-présidente de la fondation Copernic et membre du Syndicat de la magistrature

10h50 - 11h10 Pause

11h10 - 12h30 SESSION 2 (partie 1)

Le droit administratif comme réponse aux comportements dérangeants ou asociaux et à l'insécurité dans les quartiers

- Les sanctions administratives communales et les droits fondamentaux du citoyen
Karen MEERSCHAUT, chercheuse à l'Université Libre de Bruxelles
- « Anti-social behaviour orders » au Royaume Uni
Maya SIKAND, avocate, Londres, Royaume Uni

12h30 - 13h30 Lunch

13h30 - 14h00 SESSION 2 (partie 2)

- Plan de sécurité à Anvers: ce plan a-t-il amélioré la situation?
Edwin DELANOEYE, Basta Anvers
- Le couvre-feu est-il contradictoire avec les libertés et droits fondamentaux? Un exemple: Bassenge
Manuel LAMBERT, Ligue des droits de l'Homme

14h00 - 15h00

Punir les pauvres La nouvelle politique d'insécurité sociale

- Loïc WACQUANT, professeur à l'Université de Berkeley, Californie, Etats-Unis et chercheur au Centre de sociologie européenne à Paris

15h00 - 15h20 Pause

15h20 - 16h30 SESSION DE CLOTURE

Table Ronde « les formes alternatives de résolution des conflits »

- La médiation suite aux infractions
Bart SANDERS, BAAB (Bureau Alternatieve Afhandeling Brugge)
- L'« Hergo » (herstelgericht groepsoverleg) néo-zélandais: modèle et application en Belgique
Lieve BALCAEN, juriste à l'asbl "Ondersteuningsstructuur Bijzondere Jeugdzorg"
- (Ré)éducation des jeunes au comportement sérieusement déviant et/ou criminel
Huub WILTSCHEUT, Den Engh Pays-Bas

16h30 - 17h00 Conclusions

- Jan FERMON, avocat PLN Bruxelles

17h00 - 18h00 Réception

Une traduction simultanée est prévue